

AVIS DE PUBLICITÉ
MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Autorisation d'occupation du Domaine Public (Brocante)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation du Domaine Public pour une activité de brocante situé sur le front de mer de Saint-Paul.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait une demande.

Publié le	04 janvier 2023
Date limite de remise de propositions	18 janvier 2023 à 12h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation pour occuper le domaine public, en vue d'une brocante, le dernier et dernier dimanche du mois. Aucune autre demande pour des activités ne sera pas acceptée. D'autres brocantes peuvent avoir lieu le même mois, à la demande de la Ville.
Lieu	Esplanade du front de mer de Saint-Paul (place du marché forain). Plan en pièce jointe.
Redevance minimum (R.M)	520 € pour chaque évènement.
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire à compter du 1 ^{er} février 2023, sans possibilité de reconduction automatique.
Conditions générales d'attribution	<p>Le présent avis de mise en concurrence simplifié doit permettre aux candidats de démontrer leur intérêt et de présenter leur concept. Cela implique pour les candidats la remise d'un dossier présentant leur projet de manière détaillée.</p> <p>Le dossier devra comporter des éléments juridiques et financiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le formulaire de renseignement pour l'occupation du domaine, rempli, daté - un extrait de k-bis justifiant du statut de commerçant - une copie de la carte d'identité de la personne physique sollicitant l'emplacement ou de la personne représentant la société candidatant - les éléments juridiques relatifs à la Société : forme juridique, date de création, copie des statuts - l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité - l'attestation de formation aux respects des règles d'hygiène alimentaire - les références et expériences professionnelles <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) : 40% 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel : 30% 3. Proposition financière du candidat : 30 %
Dépôt de propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « <i>PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTIVITÉ DE BROCANTE</i> » contre récépissé ou en pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Événementiels Économiques et Marchés CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>

Service à contacter pour tout renseignement

Commune de Saint-Paul
Direction Valorisation Économique et Touristique
Service Événementiels Économiques et Marchés
Place du Général de Gaulle
CS 51015
97864 Saint-Paul Cedex
Monsieur Daniel ODON / Madame Natacha PERIANAYAGOM

Tél : 0262 45 90 69.

Courriels :

daniel.odon@mairie-saintpaul.fr

natacha.perianayagom@mairie-saintpaul.fr